



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
LE MARDI 5 AVRIL 2022, SÉANCE ORDINAIRE**

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 5 avril 2022, à 19 h à la salle Les Générations, au 41, chemin du Village à Saint-Onésime-d'Ixworth.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Cathy Fontaine
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet
Siège #3 – Madame Marie-Josée Hudon
Siège #4 – Monsieur Dan Drapeau
Siège #5 – Monsieur Patrick Lavoie
Siège #6 – Monsieur François Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière fait fonction de secrétaire.

La séance est ouverte à 19 h.

02 – ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux;
 - 3.1. Séance ordinaire du 1^{er} mars 2022;
4. Gestion administrative et financière;
 - 4.1. Approbation des comptes payés en mars 2022;
 - 4.2. Approbation des comptes à payer en avril 2022;
 - 4.3. Autoriser un soutien financier, de dons et de commandites :
 - Association du Hockey mineur du Kamouraska;
 - Association du Baseball mineur de La Pocatière;
 - Gala Pléiade – Polyvalente La Pocatière.
 - 4.4. Autoriser des frais d'adhésion;
 - Unité régionale de loisir et sport du Bas-St-Laurent.
 - 4.5. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale;
 - 4.6. Autoriser le deuxième versement d'aide financière à « Obakir »;
 - 4.7. Appui au peuple Ukrainien;
 - 4.8. Dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec (CMQ);
 - 4.9. Encadrer le montant minimum dû à soumettre en vente pour taxes;
 - 4.10. Utilisation du surplus non affecté pour la mise à niveau de l'Hôtel-de-Ville;
 - 4.11. Utilisation du surplus non affecté pour le projet d'adapter la hall de l'Hôtel-de-Ville;
 - 4.12. Dépôt du rapport financier consolidé 2021 du vérificateur externe;
5. Législation;
 - 5.1. Fixer deux (2) endroits d'affichage des avis publics sur le territoire de la Municipalité;
 - 5.2. Avis de motion : Projet de règlement visant à encadrer les événements spéciaux;
6. Voirie, réseau routier et transport;
 - 6.1. Autoriser le paiement à Actuel Conseil;
 - 6.2. Affectation du fonds réservé pour les carrières sablières;

- 6.3. Utilisation du surplus affecté aux « Chemins et trottoirs »;
- 7. Aménagement, urbanisme et développement;
 - 7.1. Désigner un conciliateur-arbitre;
 - 7.2. Mandat pour une propriété dangereuse et endommagée;
- 8. Loisirs et culture;
 - 8.1. Nomination d'une personne bénévole, responsable de la bibliothèque Le Colibri;
 - 8.2. Utilisation du surplus non affecté pour le poste budgétaire des loisirs;
 - 8.3. Demande d'aide financière aux fonds régions ruralité – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;
 - 8.4. Attribution du projet d'art public pour la Route du Haut-Pays du Kamouraska;
- 9. Période de questions;
- 10. Levée de la séance.

03 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉS. 046 – 2022 03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 1^{er} mars dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 047 – 2022 04.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS DE MARS 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés de mars 2022, pour un montant de 27 344.54 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 048 – 2022 04.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN AVRIL 2022

Il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en avril 2022, pour un montant de 24 573.33 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER AVRIL 2022		
BUOPRO CITATION	Contrat photocopieur, papier format lettre etc	1 286.37 \$
MAISON ANDRÉ VIGER	Rampe seuil porte salle « Les Générations »	172.46 \$
DUFRESNE HÉBERT COMEAU	Injonction	2 524.73 \$
RONA LA POCATIÈRE	Quincaillerie	55.08 \$
MRC DE KAMOURSKA	Permis postés, service d'inspection 2e vers.	6 785.00 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	Infonésime mars et avril	90.16 \$
DIRECTION DE LA GESTION DES FONDS DU TERR.	Mutation - Février	25.00 \$
AQUATECH	Honoraires professionnel-Février	726.45 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUN DU QUÉBEC	Formation directrice générale	431.16 \$
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Formation élus - 2x	457.60 \$
SOCIÉTÉ VIA	Collecte matières recyclables - Février	249.01 \$
GARAGE J. C. HUDON INC.	Cable, pince, serre-cable, location laveuse pression	441.84 \$
PIÈCES DOIRON INC.	Lumière pour camion et clé à filtre	265.53 \$
CANADIAN TIRE LA POCATIÈRE	Petits outils - Voirie, ampoule - incendie	103.39 \$
PUBLICITÉ P.A MICHAUD	Épinglettes - Logo	1 193.39 \$
ATRIA	License mensuelle - Microsft 365	55.19 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Collecte matières résiduelles - Février	1 100.93 \$
9048-2688 QUEBEC INC (AGRO ENVIRO LAB)	Analyse des eaux usées - Mars	114.98 \$
SIGNÉ CATHY DESIGN	Activité après-midi animé	574.88 \$
CHAMBRE DE COMMERCE KAM	Inscription souper-conférence - Maire	114.98 \$
COMM SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Cotisation	823.53 \$
CYNTHIA PANOS PHOTOGRAPHE	Photos élus et inauguration patinoire	459.90 \$
NANCY CHASSÉ	Remboursement dépense - Mouilleur d'enveloppe	34.44 \$
PROMOTION KAMOURASKA	Cotisation annuelle	500.00 \$
SÉMER INC	Biométanisation	4 803.09 \$
SIMO MANAGEMENT INC	Vérification des équipements de mesure de débit	1 184.24 \$
	Sous-total	24 573.33 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 31 MARS 2022		
Hydro Québec	Bio-fosse	1 548.10 \$
Hydro Québec	Chalet des Loisirs	679.64 \$
Hydro Québec	Éclairage public	124.50 \$
Hydro Québec	Garage municipal	785.03 \$
Hydro Québec	Pont couvert	32.29 \$
Hydro Québec	Station de pompage	95.94 \$
Hydro Québec	Salle municipale	382.02 \$
Hydro Québec	2e compteur	1 721.68 \$
Vidéotron	Téléphonie	202.41 \$
Visa Desjardins	Timbres, registre foncier, haut-parleur, essence, etc.	2 566.93 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉS/ÉLUS	Au 2022-03-31	12 335.73 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2022-03-31	6 870.27 \$
	Sous-total	27 344.54 \$
GRAND TOTAL		51 917.87 \$

RÉS. 049 – 2022 04.03 AUTORISER UN SOUTIEN FINANCIER, DE DONNS ET DE COMMANDITES

Après étude des demandes reçues,

Il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité retienne la demande suivante :

- Association du Hockey mineur du Kamouraska, 50 \$
- Association du Baseball mineur de La Pocatière, 50 \$
- Gala Pléiade – Polyvalente La Pocatière, bourse de 100 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 050 – 2022 04.04 AUTORISER DES FRAIS D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE chaque année nous renouvelons nos adhésions aux diverses associations;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance de chacune des adhésions préalablement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité adhère à :

- Unité régionale de loisir et sport du Bas-St-Laurent : 100 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 051 – 2022 04.05 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022, « *Semaine de la santé mentale* » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 052 – 2022 04.06 AUTORISER LE DEUXIÈME VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE À « OBAKIR »

CONSIDÉRANT QUE le projet de suivi de la qualité de l'eau est mis en œuvre par l'organisme OBAKIR;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative favorise des projets dont le but est l'amélioration de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet regroupe trois municipalités soient : Saint-Onésime-d'Ixworth, Sainte-Anne-de-la-Pocatière et Ville La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 108-2020 la Municipalité a pris un engagement de 3 ans envers l'organisme et qu'un seul versement a été fait jusqu'à maintenant;

Il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth autorise le deuxième (2^e) versement de l'aide financière à « OBAKIR » pour un montant de 350 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 053-2022

04.07 APPUI AU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 054 – 2022 04.08 DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ)

Au regard d'une mission d'audit de conformité portant sur « la transmission des rapports financiers » de 2016 à 2020 inclusivement, la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité dépose le rapport de conformités.

Une copie du rapport a été transmise électroniquement à chacun des élus de la Municipalité le 18 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée, Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le dépôt de la version définitive du rapport d'audit de conformité de « transmission des rapports financiers » de 2016 à 2020 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 055 – 2022 04.09. ENCADRER LE MONTANT MINIMUM DÛ À SOUMETTRE EN VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE la loi n'encadre pas le montant minimum dû à soumettre en vente pour taxe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut statuer sur le montant minimum avant de transmettre un dossier en vente pour taxes;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth demande à la greffière-trésorière de transmettre les dossiers en vente pour taxes à partir de 100 \$ et ce, à compter de la transmission 2023 puisque ceux de 2022 sont déjà transmis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 056 – 2022 04.10. UTILISATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LA MISE À NIVEAU DE L'HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été exécutés qui n'étaient pas prévus au niveau de l'édifice de l'Hôtel-de-Ville et des bureaux administratifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'utiliser 7 751 \$ du surplus non affecté pour payer les investissements de mise à niveau de l'Hôtel-de-Ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 057 – 2022

04.11. UTILISATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LE PROJET D'ADAPTER LE HALL DE L'HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT QU'un projet a été déposé pour obtenir de l'aide financière afin d'adapter le hall d'entrée de l'Hôtel-de-Ville pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service d'Atelier Guy architectes a été accepté (Résolution 136-2021) pour monter les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'utiliser 14 099.82 \$ du surplus non affecté pour les services reçus dans la conception de plans et devis afin d'adapter le hall d'entrée de l'Hôtel-de-Ville pour les personnes à mobilité réduite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04.12 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2021 DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Madame Jessy St-Onge Lemieux, comptable de la firme Malette Inc. fait la présentation aux citoyens présents lors de la présente séance.

Une présentation du rapport financier 2021 a été faite aux élus le 8 mars dernier par le vérificateur externe.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière fait le dépôt du rapport financier consolidé 2021.

05 – LÉGISLATION

RÉS. 058 – 2022

05.01 FIXER DEUX (2) ENDROITS D'AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE selon l'article 431 du Code municipal, *La publication d'un avis public donné pour des fins municipales locales se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, à deux endroits différents fixés par résolution;*

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth fixe les deux (2) endroits suivants :

- le hall d'entrée de l'Hôtel-de-Ville au 12, rue de l'Église
- le Marché du Haut-Pays situé au 25, chemin du Village

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

5.02 PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À ENCADRER LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Un projet de règlement visant à encadrer les événements spéciaux et qui portera le numéro 2022-24 est déposé. Une copie du projet de règlement pour adoption a été remise à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Monsieur le conseiller, Dan Drapeau, donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2022-24, sur visant à

encadrer les événements spéciaux sera adopté et en demande la dispense de lecture lors de l'adoption.

RÉS. 059 – 2022 06 – VOIRIE, RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

6.01 AUTORISER LE PAIEMENT À ACTUEL CONSEIL

ATTENDU QU'un contrat de service professionnel de gré à gré a été accordé à Actuel Conseil pour la réalisation de plans et devis pour le prolongement du trottoir sur le chemin du Village;

ATTENDU QUE le travail de conception des plans et devis a été livré et accepté;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité autorise le paiement à Actuel Conseil pour la conception des plans et devis pour le projet de prolongement du trottoir sur le chemin du Village au montant de 7 022.10 \$, taxes incluses payées avec l'aide financière reçue du ministère des Transports (MTQ) dans le cadre du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 060 – 2022 06.02. AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT le règlement 03-2009 concernant le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 03-2009 prévoit que les sommes versées au fonds seront utilisées à la réfection ou à l'entretien de tout ou en partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir des sites de carrières ou de sablières situés sur le territoire de la municipalité, des substances assujetties à l'égard desquelles un droit est payable;

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été exécutés sur la route Drapeau Sud et que les matières extraites des carrières et sablières transitent par cette voie de circulation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'utiliser 42 318.57 \$ du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques pour payer une partie des travaux exécutés en 2020 sur la route Drapeau Sud (Résolution 202-2020) dans le cadre des travaux de la TECQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 061 – 2022 06.03. UTILISATION DU SURPLUS AFFECTÉ AUX « CHEMINS ET TROTTOIRS »

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de deux virées municipales aux extrémités Est et Ouest a engendré des frais de notaire, d'arpenteur et d'achat de matériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Dan Drapeau, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'utiliser 3 803.89 \$ du surplus affecté aux « Chemins et trottoirs » pour

payer l'investissement au niveau de l'acquisition de la virée aux limites de notre municipalité avec Saint-Gabriel-Lalemant, côté Est et avec Sainte-Louise du côté Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

07 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉS. 062 - 2022 7.01 DÉSIGNER UN CONCILIATEUR-ARBITRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gilles Plourde était à ce jour notre conciliateur-arbitre et qu'il ne pourra plus assurer sa fonction suite à son départ pour la retraite;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 35 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (L.C.M.)*, la désignation d'un conciliateur-arbitre est une obligation pour toute municipalité qui a sur son territoire des terres exploitées à des fins agricoles ou forestières;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Patrick Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE désigner madame Janie Roy-Mailloux comme conciliateur-arbitre sur le territoire de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 063 - 2022 7.02 MANDAT POUR UNE PROPRIÉTÉ DANGEREUSE ET ENDOMMAGÉE

CONSIDÉRANT QU'un dossier ouvert en 2015 pour une propriété dangereuse et endommagée sur le territoire ne respectant pas la réglementation au niveau de l'urbanisme ainsi que de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire c'est proposé pour faire avancer le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller, François Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE désigner monsieur Benoît Pilotto, maire, à procéder au suivi du dossier avec les divers intervenants afin de faire respecter la réglementation.

D'autoriser monsieur Benoît Pilotto, maire, à demander conseil auprès de la firme « DHC Avocats » pour faire avancer le dossier visant la propriété du lot 5 526 782 qui est dérogoire au niveau du règlement d'urbanisme et de la sécurité incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08 – LOISIRS ET CULTURE

RÉS. 064 – 2022 08.01 NOMINATION D'UNE PERSONNE BÉNÉVOLE, RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE LE COLIBRI

CONSIDÉRANT QUE madame Océane Gauthier nous a remis sa démission comme bénévole responsable de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'une personne bénévole, responsable de la bibliothèque doit être nommée pour le Réseau Biblio Bas-Saint-Laurent;

Il est proposé par madame la conseillère, Cathy Fontaine, et résolu à

l'unanimité des conseillers présents :

QUE madame Lisette Lévesque soit nommée la personne bénévole, responsable de la bibliothèque Le Colibri.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Nous remercions madame Océane Gauthier pour son implication comme bénévole et lui souhaitons bonne chance dans ses nouveaux projets. Nous remercions également madame Lisette Lévesque d'avoir accepté de relever le défi afin de permettre à la communauté de Saint-Onésime-d'Ixworth d'avoir accès à une bibliothèque dans notre milieu de vie.

RÉS. 065 – 2022

08.02. UTILISATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LE POSTE BUDGÉTAIRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de la motoneige pour l'entretien des Sentiers d'Ixworth (Résolution 261-2020) et de la souffleuse à neige pour l'entretien de la patinoire ont fait partie d'une demande d'aide financière et qu'elles ne nous ont pas été accordées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'utiliser 14 099.07 \$ du surplus non affecté pour payer les investissements de Loisirs, soit la motoneige et la souffleuse à neige.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 066 – 2022

08.03. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET 2 DE LA MRC DE KAMOURASKA

ATTENDU QUE la municipalité a droit à une aide financière non remboursable au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que le projet va améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit à l'intérieur du plan de développement de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'arrime aux priorités d'intervention annuelles du FRR - Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à investir dans le projet.

QUE la municipalité s'engage à investir financièrement la portion manquante de la levée de fonds du projet.

QUE la municipalité conviendra d'un budget d'entretien lié à la mise en place des équipements et infrastructures pour les années subséquentes du projet.

QUE la direction générale et le maire soient autorisés à présenter la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière à intervenir avec la MRC de Kamouraska et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 067 – 2022

08.04. ATTRIBUTION DU PROJET D'ART PUBLIC POUR LA ROUTE DU HAUT-PAYS DU KAMOURASKA

ATTENDU QUE le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska travaille à la mise en place de la « Route du Haut-Pays » pour mettre en valeur le territoire et les attraits des sept municipalités qui le composent;

ATTENDU QU'un budget pouvant aller jusqu'à 32 000 \$ a permis de procéder à un appel de projets d'art public auprès des artistes et artisans du Kamouraska et de récolter quinze (15) propositions pour l'ensemble des sept (7) municipalités du Haut-Pays;

ATTENDU QUE cette démarche est une opportunité de faire rayonner les artistes et artisans du Kamouraska et d'enrichir l'expérience des visiteurs sur la « Route du Haut-Pays »;

ATTENDU QUE chacun des projets retenus sera financé suivant la répartition suivante : 50 % Entente de développement culturel, 25 % Parc régional (fonds éolien de la MRC de Kamouraska), 25 % municipal, pour un montant maximal de 4000 \$ par projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth a reçu ses propositions, en a pris connaissance et souhaite retenir un des projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Hudon, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth retienne le projet « Face à soi-même » de David Lévesque, et en informe le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska pour y donner suite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09 – PÉRIODE DE QUESTIONS

10 – LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS. 068 - 2022

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marie-Josée Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Lizotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales _____